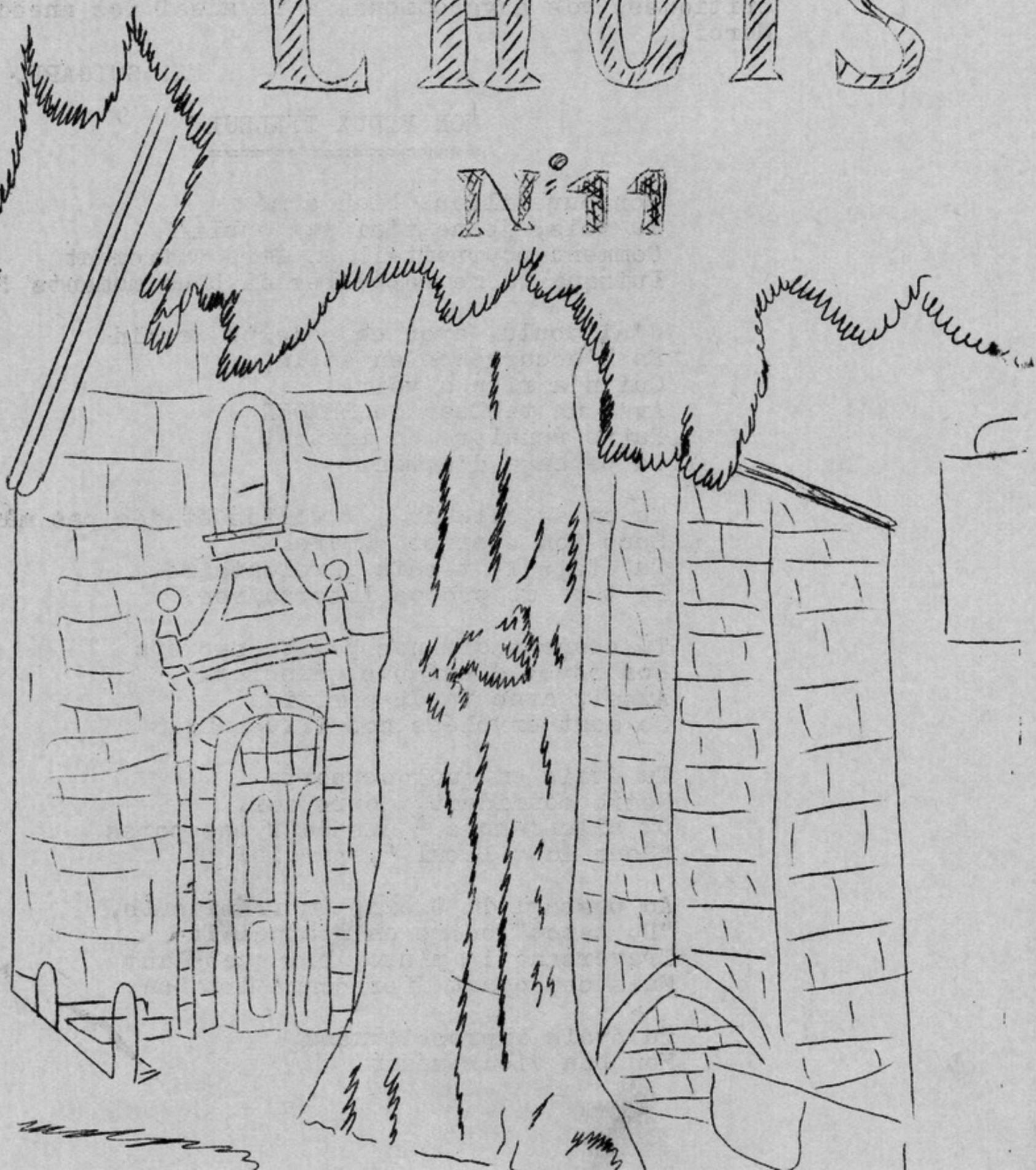


ECHOS

DIE

LHUIS

N^o 11



Chers lecteurs,

Je dédie cette couverture à tous mes camarade disparus. C'est avec émotion que je salue leur mémoire.

Le tilleul séculaire, que vous apercevez sur le dessin, était un lieu de rendez-vous privilégié des enfants et adolescents du quartier. Frappé par la foudre et devenant gênant pour la circulation, il a été abattu, si mes souvenirs sont exacts, vers l'année 1936. Avec sa disparition, une page de l'histoire de LHUIS a été tournée.

Dans le but de faire revivre pour certains, et découvrir pour d'autres ce décor, je me suis amusé à écrire une sorte de poème. Quel mot pompeux direz-vous, et vous aurez raison ! Il est simplet, les rimes ne sont pas riches. Ce n'est pas du Baudelaire ni du Prévert. J'ai tout bonnement laissé parler mon cœur toujours sensible aux choses du passé.

N'hésitez-pas, Chers lecteurs, à m'adresser vos critiques, vos suggestions, mais aussi des anecdotes. Merci.

A. GUIGARD.

MON VIEUX TILLEUL

=====

Bonjour tilleul bien aimé
Tu vois, je ne t'ai pas oublié
Comment pourrait-il en être autrement
Puisque tu me rappelles de bons moments !

J'ai voulu, avec ce modeste dessin
En l'occurrence enfantin,
Qui n'a rien à voir
Avec un tableau de RENOIR
Faire renaitre un instant
Ce paysage d'antan.

Tu en as entendu des vertes et des pas mûres
Sous ton épaisse ramure
Tu étais le témoin involontaire
De tant de propos libertaires.

Tu connaissais nos petits secrets
Nos rêves d'enfants, discrets.
Aussi, avec ta disparition
Se sont envolées nos illusions.

Tu étais en quelque sorte
Notre confident, notre ami.
Où allons-nous ? disaient les potes
"Sous le tilleul", pardi !

Au passage du train, tu frémissais,
"Du tacot" comme on l'appelait
Traversant la place, brinquebalant
Mais cependant fier comme Artaban.

Tu étais impressionnant
Mon bon vieux géant

Ta haute stature
 Défiait la nature
 Tes branches paraissaient toucher le firmament
 Tu étais élégant.

Tu avais acquis tes lettres de noblesse
 Dans cette cité enchanteresse.
 Tu ressemblais à un dieu
 Dans ce décor merveilleux.

Entré dans la légende maintenant,
 Pour nous, tu seras toujours présent
 Tu resteras le symbole d'un passé
 Que l'on ne peut oublier.

J'ai tenu à te rendre hommage
 Car tu étais un personnage
 On parlait beaucoup de toi
 Tu avais la notoriété d'un roi,
 Tu faisais l'admiration
 Des gens de la région,
 On te regardait avec curiosité
 Comme un monstre sacré.

Adieu, compagnon de mon enfance
 Je te fais la révérence
 Pardonne-moi de t'avoir ressuscité
 Mais tu l'as bien mérité.

Aujourd'hui tu n'es plus
 Aussi, je m'adresse à nos élus
 Pour qu'ils conservent à notre village
 Son splendide paysage.

Ce n'est pas un cri d'alarme
 Mais une simple prière,
 En faveur des vieilles pierres
 Qui en font son charme.

Accroché au flanc du coteau
 C'est un véritable joyau,
 Trop méconnu encore,
 J'espère que demain en sera l'aurore.

Haut en couleurs
 Tel un bouquet de fleurs
 Noyé au milieu de la verdure
 N'a-t'il pas fière allure
 Notre sympathique patelin
 Dans ce superbe écrin.

TATANE

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

4

RUGBY CLUB

La saison sportive du Rugby Club s'étant terminée sur une très bonne note par la victoire du challenge Bajetto (visible au siège : café Gaudimier). Les dirigeants et joueurs s'activent à préparer soigneusement la prochaine saison qui s'annonce décisive pour deux raisons :

- Le R.C.C.L. jouera ses matches à LHUIS.
- Le R.C.C.L. jouera en 3me série avec comme principal adversaire : Sault-Brénaz, puis Simandre, Genas, Cours (champion de France 4me série); La Côte-Saint-André (demi-finaliste), etc...

Le 17 juin, le R.C.C.L. a organisé un bal qui fut un succès.
Le 18; c'était l'Assemblée Générale ; celle-ci a montré la bonne santé du club.

Mr Grisillon fit un rapport financier très intéressant puisqu'il est bénéficiaire (24 000F contre 20 000F).

Nous remercions tout particulièrement les femmes de joueurs pour leur participation sur le terrain(recette 5 500 F).

Les finances du club étant en très grosse progression, nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité.

G. Babolat fit un rapport sportif de la saisons pour les deux équipes.
R. Iris parla très longuement de l'équipe réserve, car, sans elle, la première ne peut pas avoir de bons résultats (voir le match contre la Côte avec 6 remplaçants). Il devient donc urgent de trouver des licenciés, des jeunes notamment (à partir de 15 ans).

Puis l'on en vint au renouvellement partiel du bureau : 2 membres rentrent : Robert Babolat et Robert Charron.

Mr Louis Girod est nommé Vice-président.

A la suite, les participants à la réunion, furent conviés à un vin d'honneur et au repas annuel, servi par Mr et Mme GAUDIMIER, les membres du club remercient pour leur aide tout au long de la saison à l'occasion des bals et des fêtes.

Une réunion extraordinaire a eu lieu au bureau du club le samedi 1er juillet 78 en vue de l'organisation de l'inauguration du terrain.

Inauguration prévue le 3 septembre avec tournoi de rugby : 8 équipes engagées : L.O.U. 3, Meyzieu, Rhône Sportif, Sault-Brénaz, Belley, Azergues, Genas, et Lhuis.

Début du tournoi à 9h 30.

Une section de majorettes et une clique assureront les intermèdes. Vers 19 h, les autorités départementales remettront les coupes aux vainqueurs.

Afin d'assurer la réussite de cette fête, une souscription a été lancée (la vente sur le secteur de Lhuis n'interviendra qu'après le 20 août) avec : auto-radio, cuisinière, mouton, fauteuil, montagnieu, etc...

Plusieurs dons ont été reçus au R.C.C.L.

- 1 ballon par le comité du lyonnais de rugby
- 1 ballon par Mr Guigard
- 200 F par la commune de Lhuis
- 200 F par la commune de Lompnaz
- 196,80 F mariage Merle-Bodoy
- 110 F mariage Cantin-Lapierre

D'autre part, l'entreprise VAUTHIER Frères de Villeurbanne nous a fait don d'un jeu de poteaux métalliques (valeur 2 000 F).

Le R.C.C.L. remercie tous ces généreux donateurs.

=====

Réunion du 11 juillet 78 . Absents : Mrs Terrier et Grisillon

1° Permis de construire.

Mr François Vuillerot a dû refaire une demande car la précédente a été refusée parce que la superficie de sa maison était trop grande. Une loi du 3 janvier 77 précise qu'il est nécessaire de prendre un architecte au delà d'une certaine superficie.

Mr Henri David demande une extension de son usine.

2° Branchement d'eau.

Mr Sadin aux grosses Pierres.

Mr Jean Moussier à la Guillotière.

Mr Maurice Bonaquet à Milieu.

Mr Jos Diaz à Rix.

3° Source Rozanne.

La source est toujours polluée. Trois solutions se présentent :

- 1re solution : javellisation au captage, sans électricité, à recharger tous les 4 jours maximum : 8.000 F.

- 2me solution : javellisation avec régulateur électrique au captage : 45.000 F.

- 3me solution : traitement aux ultra-violets grâce à une lampe de 400 watts d'une durée de 11 mois : 30.000 F.

(compris achat du morceau de terrain et la construction d'un bâtiment de 4 m²)

La 3me solution est adoptée, mais il est à noter que les travaux ne pourront débuter avant septembre.

4° P.T.T.

la date de dépôt des plis des artisans soumissionneurs prévue le 13 juillet est repoussée à une date ultérieure, en raison du manque de publicité fait pour ces travaux. En effet, aucune affiche n'avait été posée.

5° Eclairage public.

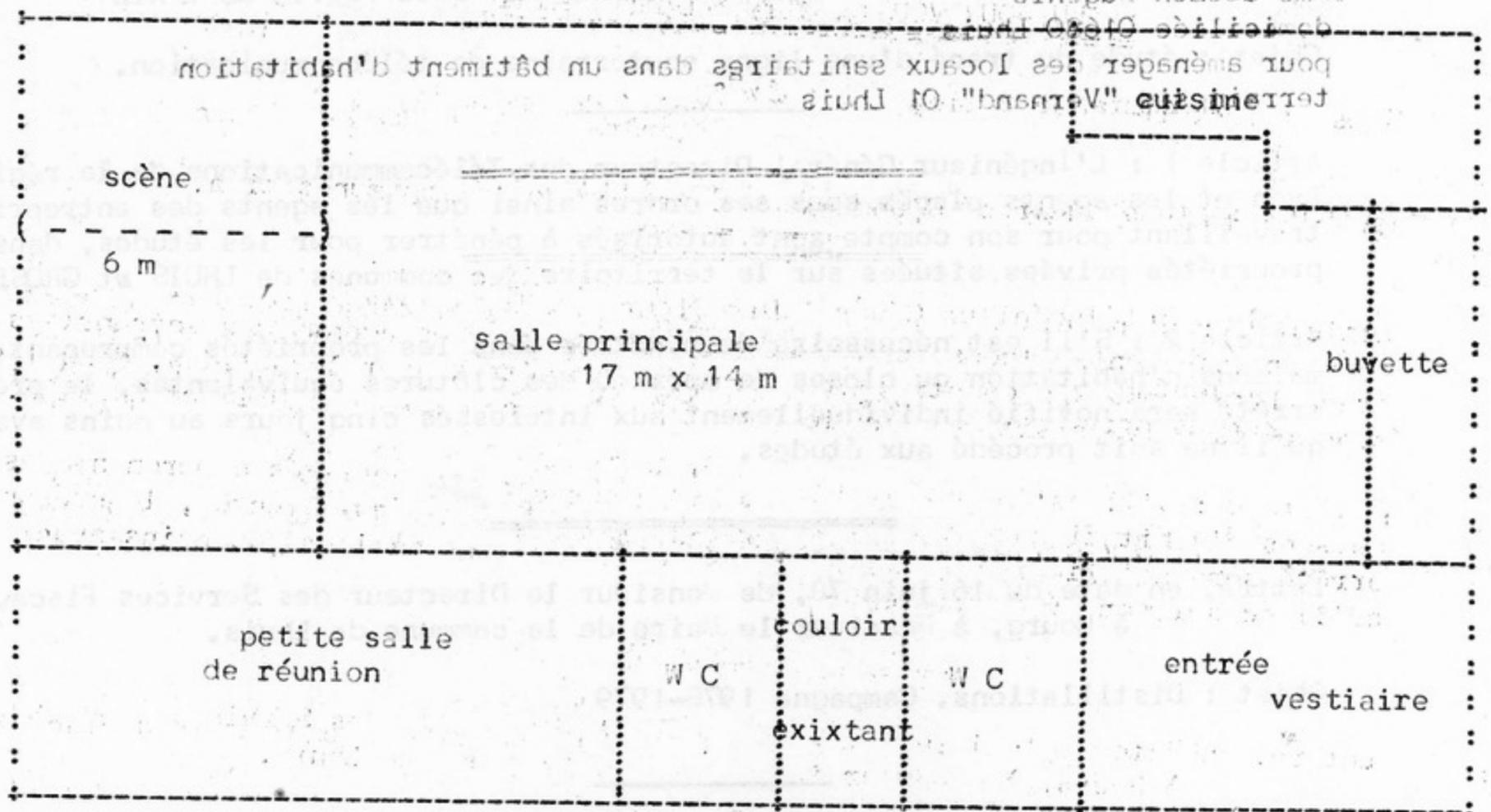
Mr le Maire a reçu une réponse au sujet des taux de subventions accordées pour l'éclairage public. Une erreur avait été faite par le Syndicat d'électricité dans les renseignements donnés. La commune touche déjà une ~~XXXXXXXXXX~~ ristourne annuelle (environ 8.000F) et n'a donc pas droit à la subvention du Syndicat.

Nous ne toucherons donc qu'une subvention de 27 % de la dépense, accordée par le conseil Général.

6° Le Ministère de l'Environnement représenté par Mme Ducaroy, Mrs Berlottier et Cinque demande l'avis du conseil concernant une expérience qui porterait sur 12 communes de l'Ain, dont l'objectif serait de renseigner les constructeurs de maison individuelle au moment de l'implantation, orientation, choix de matériaux, etc..., La commune pense que les contraintes imposées par le plan d'urbanisme sont déjà assez astreignantes.

7° Mr Bonnard a ébauché un plan de la nouvelle salle des fêtes qui sera chiffré par un architecte. L'ancienne salle serait rasée. Le garage, le préau et le jardin seraient utilisés comme le montre le croquis ci-dessous :

Superficie totale : 470 m²



M A R I A G E

Mariage devant être célébré le 22-7-1978 en la mairie de Lhuis entre :

Mr Henri, Benoît AUBAGUE
retraité
domicilié à Lhuis - hameau de Rix

et

Mme Joséphe, Marie, Pierrette FLAMMIN
sans profession
domiciliée à Lhuis - hameau de Rix

A R T I S A N A T

Une nouvelle fois, l'artisanat a ouvert ses portes grâce à la participation de nombreux artisans de Lhuis et de son canton (paniers, benons, poteries, ouvrages, etc...)

De plus en plus, jeunes ou moins jeunes du village acceptent d'assurer la permanence des jours d'ouverture.

Des tapisseries et des lampes contemporaines apportent une note nouvelle à notre exposition.

Nous comptons sur votre visite.

Ouvert les Samedi, Dimanche, Lundi et Jeudi de 15 h à 19 h jusqu'au 15 septembre.

(7)

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

Sous-préfecture de Belley le 19-7-78

Arrêté de Mr le Préfet de L'Ain

Objet : étude du tracé d'une ligne souterraine de télécommunication.

Article 1 : L'Ingénieur Général Directeur des Télécommunications de la région de Lyon et les agents placés sous ses ordres ainsi que les agents des entreprises travaillant pour son compte, sont autorisés à pénétrer pour les études, dans les propriétés privées situées sur le territoire des communes de LHUIS et GROSLEE.

Article 2 : S'il est nécessaire de pénétrer dans les propriétés comprenant des maisons d'habitation ou closes de murs ou des clôtures équivalentes, le présent arrêté sera notifié individuellement aux intéressés cinq jours au moins avant qu'il ne soit procédé aux études.

=====
Lettre, en date du 16 juin 78, de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux à Bourg, à Monsieur le Maire de la commune de Lhuis.

Objet : Distillations. Campagne 1978-1979

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions de l'article 319 du Code Général des impôts, j'ai fixé comme suit dans le département de l'Ain, les dates limites pour la réalisation des opérations de distillation en ateliers publics au cours de la campagne 1978-1979, quelles que soient les matières premières mises en oeuvre.

Du 2 octobre 1978 au 30 avril 1979 dans le pays de Gex.

Du 2 octobre 1978 au 31 mars 1979 dans les autres régions du département.

Les ateliers publics pourront fonctionner de 6 heures à 18 heures.

En vertu du 3^{me} alinéa de l'article 321 dudit Code, l'enlèvement des eaux de vie produites ne pourra être opéré avant l'heure fixée pour la fin des opérations de la journée, soit 18 heures.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces décisions à la connaissance de vos administrés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Ch. PEILLON

=====
Permis de construire accordé le 7-6-1978 à

Mr VAUDRAY Albert
domicilié "Le Poulet" 01680 Lhuis
pour édifier un hangar agricole (174 m²)
sur terrain sis "Le Poulet" 01 Lhuis

=====
Permis de construire accordé le 13-6-1978 à

Mme GOUZON Eugénie
domiciliée 01680 Lhuis
pour aménager des locaux sanitaires dans un bâtiment d'habitation